



REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES
C.A.L.A.C.S.
Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

LA TOLÉRANCE SOCIALE, COMPLICE DE LA VIOLENCE ET DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

**M É M O I R E P R É S E N T É
À LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

Février 2010

**Vers un deuxième plan d'action :
Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait**

Présentation de notre organisme

Le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) se consacre depuis plus de 30 ans au développement d'une meilleure réponse à apporter aux femmes et aux adolescentes agressées sexuellement, ainsi qu'aux communautés du Québec qui veulent prévenir et agir contre la violence sexuelle.

Pour le RQCALACS et ses 23 centres membres, l'éradication de la violence sexuelle exercée contre les femmes doit s'appuyer sur trois sphères d'intervention. Nous offrons des services d'aide directe aux femmes et adolescentes victimes d'agression à caractère sexuel et à leurs proches. Le volet prévention et sensibilisation s'avère aussi très important : pour l'année 2008-2009 par exemple, nous avons rejoint 28 000 personnes, dont 24 000 jeunes du milieu scolaire, principalement des élèves du secondaire. Enfin, le volet défense de droits permet de mettre la réalité de la violence sexuelle en lumière auprès de diverses instances politiques et socio-judiciaires. Depuis 1979, le Regroupement représente ainsi un important réseau d'échange, d'information et de formation auprès des CALACS, mais également auprès de la population en général car les actes de violence sexuelle découlent de divers problèmes sociaux et ne relèvent pas essentiellement de la responsabilité individuelle.

Les agressions sexuelles résultent d'une discrimination basée sur le sexe et constituent une violence qui empêche sérieusement les femmes de bénéficier de leurs droits et libertés, au même titre que les hommes. La *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, de même que plusieurs accords internationaux en matière de droits humains, entérinés par le Canada et appuyés par le Québec, exigent d'éliminer les discriminations subies par les femmes, incluant la violence sous toutes ses formes.

Depuis les années 1990, notre réseau, dans la foulée du mouvement des femmes et suite à une série de travaux et de débats, s'est doté de principes visant à lutter contre toutes les formes d'exclusion et à démontrer notre solidarité avec les femmes subissant de multiples formes de discrimination. La proportion beaucoup plus élevée de victimes d'agressions sexuelles chez les femmes autochtones et chez celles ayant une limitation fonctionnelle, entre autres, démontre bien les inégalités entre les groupes. Ainsi, une analyse intégrée qui s'attaque à toutes les formes de discrimination et aux effets de leur croisement devient incontournable.

De plus, nous exerçons désormais une vigilance permanente pour dénoncer la violence sexuelle « ordinaire », présente partout dans l'univers social et de plus en plus banalisée. L'hypersexualisation de la société et l'exploitation sexuelle marchande en sont des exemples criants.

Face à ces réalités troublantes, le RQCALACS maintient son analyse féministe de la violence sexuelle et s'est prononcé, en 2002, en faveur de l'abolition de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes sous toutes ses formes. En somme, notre travail est voué à la défense des droits fondamentaux de liberté, d'égalité et de sécurité de toutes les femmes. Notre lutte contre la violence sexuelle sous toutes ses formes s'inscrit dans la même veine.

Introduction

Notre expertise en agressions à caractère sexuel nous amène à nous intéresser à l'orientation 5 du plan d'action gouvernemental : *Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité et dans tous les milieux de vie*. C'est pourquoi, dans ce mémoire, nous allons répondre à deux questions soumises dans le cadre de cette consultation :

Question no 5 : Afin de continuer à contrer les différentes formes de violence faites aux femmes, comment prévenir plus spécifiquement l'exploitation sexuelle des femmes et venir en aide à celles qui veulent quitter le milieu de la prostitution ?

Comme la prévention compte parmi nos volets d'action, nous nous concentrerons sur cet aspect. Toutefois, nous ne pouvons pas aborder la problématique de l'exploitation sexuelle hors de son contexte social. L'orientation 1 du plan d'action – pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires – nous apparaît incontournable dans la prévention de l'exploitation sexuelle, puisque selon nous, cette problématique prend racine dans l'inégalité des rapports sociaux de sexe.

Ainsi, nous voulons également répondre à la question suivante :

Question no 1 : Comment travailler à des changements effectifs et en profondeur des rôles différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes, dans divers domaines de la société tels que la famille, l'éducation, le travail et les soins donnés aux personnes?

La violence et l'exploitation sexuelles existent parce que les hommes, avec différents moyens de contrôle dont le pouvoir économique, s'approprient le corps et la sexualité des femmes. L'éducation des filles et des garçons, entre autres, a un rôle important à jouer dans le fait que nous tolérons socialement cette appropriation. Nous ne pouvons pas ignorer l'aspect genré de la violence sexuelle, commise principalement par des hommes contre des femmes et des enfants. Dans les cas déclarés à la police, 98% des agresseurs sont de sexe masculin et 82% des victimes, de sexe féminin¹.

Nous allons faire valoir dans ce mémoire comment s'articulent certains discours (médias et groupes d'intérêts) dans une société basée sur un système patriarcal, et comment cela renforce la tolérance sociale à l'égard de la violence et de l'exploitation sexuelle des femmes. Nous allons également examiner des pistes de solution pour déconstruire cette tolérance sociale.

Mais auparavant, nous vous présenterons quelques définitions, question d'étayer notre argumentaire. Celles-ci nous permettront également de mieux comprendre le contexte social dans lequel se déploient la violence et l'exploitation sexuelle, que nous pourrions prévenir en faisant la promotion de comportements égalitaires.

¹ Pouliot, Cynthia, pour la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, p.14. L'auteure se réfère aux statistiques du ministère de la Sécurité publique de 2006.

Définitions et argumentaire

Patriarcat ou système patriarcal : « Ce système de domination repose sur des inégalités, de l'exploitation, de la discrimination, des privilèges, des valeurs, des normes, des lois, des religions et de la socialisation. Le patriarcat est aussi basé sur la prétention qu'il existerait une infériorité naturelle des femmes en tant qu'êtres humains et sur la hiérarchisation des rôles assignés dans nos sociétés aux hommes et aux femmes. C'est ce système qui génère la violence à l'égard des femmes. Le patriarcat a institué un ordre de domination (social, économique, politique) du masculin sur le féminin. Ainsi les hommes, les garçons tirent dans toutes les sociétés, dans toutes les classes sociales et malgré les avancées du féminisme des dernières années, des bénéfices importants et des privilèges bien concrets de ce système de domination : par exemple, l'accès au pouvoir, aux emplois mieux rémunérés, au partage inégal des travaux domestiques et de la responsabilité de l'éducation des enfants, etc. »² D'autres systèmes d'oppression, tels que le racisme et l'hétérosexisme, ont également des impacts qui rendent certains groupes de femmes plus vulnérables face à la violence et à l'exploitation sexuelle.

Agressions à caractère sexuel et violence sexuelle : Selon le RQCALACS, les agressions à caractère sexuel et les formes de violences sexuelles constituent un moyen de contrôle pour diriger la vie des femmes et les maintenir dans la peur et dans une position de soumission devant le pouvoir patriarcal. Ce sont des actes de domination, d'humiliation, de violence et d'abus de pouvoir, principalement commis par des hommes envers les femmes, les adolescentes et les enfants dans le but de les maintenir dans des rapports de force inégaux. Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté de quelqu'un et ce, en utilisant l'intimidation, la manipulation, la menace, le chantage ou la violence verbale, physique ou psychologique. C'est un acte criminel. Une agression à caractère sexuel peut se produire n'importe où et n'importe quand, à toute heure du jour ou de la nuit. Les agressions à caractère sexuel et les actes de violence sexuelle peuvent prendre différentes formes telles que le viol, le viol collectif, l'attouchement sexuel, l'inceste, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, les appels obscènes, la cyberprédation et l'exploitation sexuelle : pornographie, prostitution et trafic sexuel.

Il existe d'autres définitions des agressions sexuelles, dont celle du gouvernement du Québec, tirée des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Bien que le document reconnaisse que les femmes et les enfants sont les principales victimes de la violence sexuelle, cette définition ne met pas en lumière l'aspect genré de la violence sexuelle.

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une

² Bourgault, France et Diane Matte pour le comité organisateur des 12 jours d'action. *Ce que nous savons de la violence envers les femmes*, Argumentaire pour les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, édition automne 2010, p.4-5.

*agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne*³.

Exploitation sexuelle (commerciale) : « L'exploitation sexuelle est une pratique par laquelle une ou des personnes obtiennent une gratification sexuelle, un gain financier ou un avancement quelconque en abusant de la sexualité d'une autre personne ou d'un groupe de personnes, lésant ainsi le droit de ces dernières à la dignité, à l'égalité, à l'autonomie et au bien-être physique et mental.

L'exploitation sexuelle se situe dans un continuum de violence envers les femmes, incluant la prostitution sous toutes ses formes (...) »⁴

Les femmes impliquées dans l'industrie du sexe subissent de la discrimination, du mépris et elles sont souvent victimes de harcèlement policier et populaire, ce que nous dénonçons. Nous croyons également que, pour qu'elle soit efficace, la lutte contre ce type de criminalité doit cibler les proxénètes et les clients. Il faut comprendre la prostitution comme un système prostitutionnel, structuré comme un marché, c'est-à-dire « un système socialement construit avec tous ses acteurs (les clients prostitueurs, les proxénètes, les propriétaires et les États), ses causes, ses conséquences (sociales, économiques et politiques), son environnement et ses rapports inégalitaires »⁵. L'exploitation sexuelle représente une forme de violence, d'exploitation et d'aliénation, qui porte atteinte à la dignité et à l'intégrité de la personne, et qui a des effets désastreux sur les rapports hommes-femmes et l'image des femmes.

La violence et l'exploitation sexuelle, et ce malgré les lois, bénéficient d'une grande tolérance sociale. Qui plus est, elles entretiennent l'idée selon laquelle il est acceptable d'acheter et de contrôler le corps et la sexualité des femmes, ou encore que le corps des femmes est toujours disponible pour satisfaire les demandes sexuelles des hommes. En fait, le mythe de la perpétuelle disponibilité sexuelle des femmes et des jeunes filles constitue l'envers des pulsions sexuelles soi-disant incontrôlables des hommes et des adolescents. Ce mythe entretient l'idée selon laquelle la « nature » des hommes et des femmes est immuable, ou autrement dit, que l'appartenance à un sexe définit l'essence de la personne.

Ces notions qui traduisent la *disponibilité sexuelle des femmes* et les *pulsions sexuelles incontrôlables des hommes* font partie de la logique intrinsèque du système patriarcal : une logique naturaliste. Le message ainsi envoyé aux hommes et aux garçons prétend que cet accès, comme d'autres, est permis. Cette logique laisse aussi croire aux femmes et aux filles qu'il est « naturel » pour elles de se montrer accessibles, désirables, sexy : il s'agirait même d'un grand pouvoir qu'elles possèdent, le « pouvoir de séduction ». Dans la prostitution se jouent à cette logique des conditions sociales et économiques défavorables qui coopèrent à ce que les femmes se retrouvent, un jour, au sein du système prostitutionnel.

C'est ainsi que l'approche intersectorielle développée par Kimberlé Williams Crenshaw permet de démontrer que le sexisme, le racisme, l'âgisme et le classisme sont reliés dans le spectre de la prostitution.

La localisation des prostituées à l'intersection de la race et du genre rend compte de leur expérience réelle de la prostitution. Ce sont majoritairement des femmes et des filles qui sont

³ Ministère de la Santé et de services sociaux, Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, gouvernement du Québec, 2001, page 22

⁴ Charron, Stéphanie pour la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). *DIRE les MAUX : Lexique d'une lutte contre l'exploitation sexuelle*, 2010, p.10.

⁵ *Ibid*, p.10

prostituées aux plans locaux, régionaux, nationaux et internationaux (rapports sociaux de genre); ces femmes et ces filles sont issues des milieux les plus pauvres et les plus vulnérables de leur société respective (rapports sociaux de classe) et finalement, elles sont immigrantes ou appartiennent à des nations autochtones alors qu'elles sont trafiquées à des fins sexuelles tant au Canada que dans les réseaux internationaux (rapports sociaux de race et d'ethnie).⁶

Les agresseurs sexuels et les clients prostitueurs, quant à eux, demeurent impunis dans la majorité des cas, ce qui envoie aussi le message que la violence et l'exploitation sexuelle sont banales, voire sans gravité.

Pour prévenir ces violences envers les femmes, nous devons déconstruire cette tolérance sociale, et ce à plusieurs niveaux. **La promotion de comportements égalitaires s'avère essentielle. Encore faut-il reconnaître les inégalités existantes et leurs multiples expressions.**

Notre expertise en agressions à caractère sexuel nous pousse à privilégier l'angle des violences et de l'exploitation sexuelle comme expression parmi des inégalités entre les femmes et les hommes. Les rapports de domination entre les sexes s'expriment dans plusieurs sphères de la société. De nos jours, même si les filles ont envahi les universités, comment expliquer que les hommes gagnent toujours, en moyenne, de meilleurs salaires que les femmes ? Comment justifier que les mères assument encore une plus grande partie des tâches domestiques et des soins prodigués aux enfants ? Nous ne prenons que ces exemples, mais il y en aurait plusieurs autres pour illustrer que la logique patriarcale mène tous les aspects de notre vie. De même, elle est portée par le discours des médias et de certains groupes d'intérêt, qui renforcent la tolérance sociale face à la violence et à l'exploitation sexuelle.

⁶ Johanne Jutras, *La prostitution : un métier comme un autre?*, Document produit pour le cours « Théories féministes » lors du séminaire FEM-6000, de la Faculté des sciences sociales à l'Université Laval
Décembre 2010, p. 14

« On parle d'hypersexualisation de la société lorsque la surenchère à la sexualité envahit tous les aspects de notre quotidien et que les références à la sexualité deviennent omniprésentes dans l'espace public : à la télévision, à la radio, sur Internet, dans les cours offerts, les objets achetés, les attitudes et les comportements de nos pairs, etc. »⁷ Il s'agit bien d'un phénomène de société qui ne touche pas que les jeunes, mais face auquel ils sont particulièrement vulnérables, puisqu'ils sont en pleine quête d'identité. Pour les filles, cela implique de se définir surtout par leur apparence et leur « pouvoir de séduction », et donc de répondre à ce principe de constante accessibilité sexuelle, ce qui les amène parfois à se soumettre à des comportements sexuels qu'elles ne désirent pas réellement.

L'avis de Conseil du statut de la femme *Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égaux*, publié en 2008, a démontré les effets chez les jeunes de la sexualisation de l'espace public et de la marchandisation du corps des femmes sur l'adhésion aux stéréotypes sexistes, la précocité sexuelle et l'image corporelle. L'avis pose notamment ces pertinentes questions, en se basant sur les résultats d'une étude du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada : « Comment expliquer qu'en 2008, au moment où la liberté sexuelle est perçue comme un acquis pour toutes et tous, 20 % des jeunes filles de 14 et 16 ans ont des relations sexuelles alors qu'elles ne le désirent pas? Et en parallèle, pourquoi de jeunes hommes, possiblement un peu plus âgés, se sentent-ils dans leur droit d'exiger un tel comportement de la part de leur partenaire? »⁸ On estime de plus qu'une femme sur sept est agressée sexuellement au moins une fois par son conjoint.⁹ Ces statistiques démontrent de triste manière les impacts réels dans la vie des femmes et des adolescentes des rapports inégaux entre les sexes.

L'hypersexualisation renforce et aggrave du même coup les préjugés. Elle brouille les frontières entre sexualité assumée et violence, et obscurcit l'idée même du consentement. Ces messages envahissent l'esprit des jeunes filles et des jeunes garçons et provoquent une confusion des codes sociaux où des relations forcées sont identifiées comme des relations allant de soi ou « normales ». Aux yeux des jeunes donc, et de plusieurs adultes aussi, la violence prend des airs de relations consentantes.

De plus, l'exposition à du contenu sexuel à répétition entraîne une plus grande adhésion aux stéréotypes sexuels et sexistes.¹⁰ Le contenu sexuel, à caractère plus ou moins explicite, est véhiculé de multiples façons et très accessible, aux jeunes comme aux moins jeunes : publicités, vidéoclips, sites web, chansons populaires, émissions de télé-réalité, etc. Dans tous les cas, en général, les femmes sont représentées comme des objets sexuels et dans un rôle de soumission. L'influence de la pornographie augmente dans notre société en raison de son accès étendue par Internet et de son usage par les publicitaires, qui s'en servent pour promouvoir divers produits. La consommation et l'exposition à la pornographie, accessible et légitime, engendre une désensibilisation face à la violence sexuelle et accentue la tolérance à l'intolérable.

⁷ Poirier, Lucie et Joane Garon, CALACS de Rimouski. *Hypersexualisation? Guide pratique d'information et d'action*, 2009, p.7.

⁸ Conseil du statut de la femme. *Le sexe dans les médias : obstacles aux rapports égaux*, 2008, p.67.

⁹ *Guide à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, p.14

¹⁰ *Ibid*, p.22.

Le corps des jeunes et des femmes exhibés et morcelés, présentés comme un divertissement, rend possible une pornographie violente, profondément raciste, dans laquelle les femmes sont dégradées et méprisées. Dans les mises en scène pornographiques, les femmes - les lesbiennes, les femmes racisées et autochtones en particulier - sont instrumentalisées pour satisfaire les fantasmes masculins. Dès lors, la violence à leur endroit est rendue légitime et tout à fait banalisée. La tolérance sociale à toutes formes de dénigrement des femmes contribue à les déprécier, les invalider, les soumettre...à les violenter.

« La sexualisation de la société et la marchandisation du corps des femmes normalisent des comportements inégalitaires et dominants et légitiment l'exploitation sexuelle des femmes. »¹¹ Outre les campagnes de sensibilisation gouvernementale contre la violence conjugale et les agressions sexuelles, qui, malheureusement, demeurent ponctuelles, les médias banalisent trop souvent la violence. La couverture journalistique des cas d'agression sexuelle, axée sur le sensationnalisme, tend à renforcer les mythes et préjugés, tels que les pulsions sexuelles soi-disant incontrôlables des hommes, et à expliquer, sinon à excuser, les comportements violents. Les agressions à caractère sexuel sont très rarement situées dans leur contexte social de rapports inégaux entre les sexes.

Quant à l'exploitation sexuelle, les médias la présentent en général comme le choix d'une « travailleuse » et vont jusqu'à la valoriser. Par exemple, la série télévisuelle *Les Bougon, c'est aussi ça la vie!*, avec son personnage de Dolorès Bougon qui vend son corps dans sa chambre à coucher devant une famille complice, présente la prostitution comme une façon légitime et banale de gagner de l'argent.¹² Qui plus est, lorsqu'une émission aux immenses cotes d'écoute – *Tout le monde en parle* – invite une escorte riche et célèbre, la prostitution passe pour un métier attirant. Pourtant, la vaste majorité des prostituées vivent dans la pauvreté, ce qui remet déjà en question la notion de choix, et c'est sans compter la violence sexuelle qu'elles ont vécue et les comportements de soumission qu'elles ont appris dès leur tendre enfance. La réalité authentique des prostituées demeure inconnue de la plupart des gens, et les femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution, trop honteuses, ne peuvent que rarement en témoigner.

La violence et l'exploitation sexuelles ainsi que leurs conséquences souvent graves pour les victimes, restent invisibles, parce que notamment, les médias de masse en parlent peu, sinon pour reproduire et consolider les mythes et préjugés, ainsi que les stéréotypes sexistes. Les agressions à caractère sexuel demeurent un phénomène social méconnu parce que, d'une part, la violence n'est pas toujours présentée comme telle dans les médias, et d'autre part, cette réalité est masquée par de nombreux tabous. Pensons par exemple à la violence sexuelle subie par les femmes âgées – sur laquelle le RQCALACS mène un projet de sensibilisation depuis 2008 – qui semble impossible aux yeux de plusieurs. D'ailleurs, nous remercions ces journalistes étonnés qui nous ont offert une tribune pour en parler. Mais, en général, les journalistes ignorent les agressions sexuelles qui ne vont pas en justice, et on estime que jusqu'à 90% des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police.

Bref, le discours des médias est le reflet d'une société inégalitaire qui banalise, excuse ou encourage la violence. Le discours antiféministe actuel entre dans la même logique patriarcale en dénigrant l'analyse féministe et les quelques pas que le mouvement des femmes a réalisés jusqu'à maintenant.

¹¹ Groupe des 13. *Bilan analytique du plan d'action gouvernemental 2007-2010 : Pour que l'égalité de droite devienne une égalité de fait*, p.8

¹² Johanne Jutras, *La prostitution : un métier comme un autre?*, Document produit pour le cours « Théories féministes » lors du séminaire FEM-6000, de la Faculté des sciences sociales à l'Université Laval, Décembre 2010, p. 16-17

Plusieurs tenants des théories dites « masculinistes ¹³ » profitent de tribunes dans les médias pour s'exprimer et diffuser leurs idées. Une analyse plus poussée permet d'en soulever les failles et les contradictions. À ce sujet, Louise Brossard a publié l'article « Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine »¹⁴, auquel nous faisons référence.

Le discours antiféministe prétend notamment que la violence des hommes envers les femmes s'explique par des différences biologiques ; il soutient du même souffle que les femmes seraient aussi violentes que les hommes. On ne peut à la fois justifier l'agressivité masculine par les gènes et adhérer à la théorie de la symétrie de la violence. « Cette contradiction flagrante constitue un exemple parmi tant d'autres qui permet de voir, par le biais d'un discours naturaliste, l'entreprise de justification de la violence des hommes. »¹⁵

La théorie de la symétrie de la violence, tout comme les statistiques de prévalence de la violence, tient compte de tous les gestes de nature violente, sans égard à leur gravité, leur fréquence et leur contexte. C'est ce qui permet aux antiféministes de postuler que les femmes seraient aussi violentes que les hommes. D'un autre côté cependant, une autre stratégie de banalisation consiste à accuser les féministes d'avoir une définition trop large de la violence. Cette définition inclurait des actes mineurs et sans importance, tels que la violence verbale ou psychologique. Voilà une autre contradiction : on ne peut pas considérer un acte de violence comme moindre s'il est commis par un homme, et ensuite s'en servir pour prouver que les femmes sont aussi violentes que les hommes. Sans dépeindre les femmes comme des anges incapables de violence, l'analyse est faussée du moment que le contexte de domination est évacué, comme c'est le cas dans le discours antiféministe.

Comme autre justification, certains antiféministes adhèrent à la thèse de la co-responsabilité de la violence conjugale, soutenue par les soi-disant différences biologiques et comportementales entre les sexes. En gros, ces différences « constituent une source d'incompréhension mutuelle qui « dégénère parfois » en conflit et en violence. »¹⁶ Par conséquent, les femmes sont tout aussi responsables que les hommes de la violence qu'elles subissent. Dans les statistiques utilisées pour corroborer cette thèse, la fréquence et la gravité des gestes violents ne sont pas analysées, et ni le contexte de défense ou de contrôle ; Statistiques Canada ne mesure que le taux de prévalence.¹⁷ La prise de contrôle et la domination masculine sont donc totalement niées. Les antiféministes sont friands de ces statistiques qui participent à leur tentative de déresponsabilisation. De cette façon, ils cherchent à discréditer les féministes. Leur désaccord, qui pourrait autrement contribuer au débat, s'est parfois exprimé par l'intimidation et le harcèlement contre des groupes et des militantes féministes. Tout en banalisant et même en niant la violence envers les femmes, les antiféministes la perpétuent.

¹³ Nous préférons parler pour notre part d'un discours anti féministe qui s'attaquent directement aux féministes plutôt qu'un discours masculiniste qui légitimise et politise un discours haineux à l'endroit des femmes, comme s'il s'agissait du pendant masculin du féminisme.

¹⁴ Blais, Mélissa et Francis Dupuis-Déri, dir. *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*, les éditions du remue-ménage, 2008, p.93 à 110.

¹⁵ Brossard, Louise. *Ibid*, p.98.

¹⁶ Brossard, Louise, *Ibid*, p.96

¹⁷ Brossard, Louise, *Ibid*, p.105

Comme le reconnaît judicieusement Patrizia Romito :

Faire état des violences sexuelles comme d'un fait généralisé ,[...]nous place cependant devant un dilemme.]c'est précisément lorsqu'il nous faut reconnaître la généralisation du viol que nous risquons d'en banaliser la violence, voire la nier. [...] après tout si « tant de femmes que ça » sont violées de par le monde, est-ce que par hasard ça ne ferait pas partie de la vie comme elle va, ou de la nature des choses? Est-ce donc si grave que cela?¹⁸

Quant à l'argument manipulateur de la souffrance, prétendant que la violence est le fait d'hommes et de femmes malades, ayant subi des traumatismes subis dans l'enfance, l'agresseur – presque toujours un homme, du moins dans 98% des cas d'agression sexuelle déclarés à la police – ne serait pas responsable des actes qu'il commet.

Enfin, l'argument des fausses allégations, présumées beaucoup plus nombreuses qu'elles ne le sont en réalité, a quant à lui pour conséquence de banaliser encore plus la violence en la présentant comme un outil de vengeance pour les femmes. Les agressions sexuelles comptent parmi les crimes les moins dénoncés : on estime que jusqu'à 90% des agressions ne sont pas déclarées à la police. Ce sont des crimes difficiles à prouver hors de tout doute raisonnable ; il ne faut donc pas conclure trop vite, en cas d'acquiescement, à la fausse accusation. Les cas où le présumé agresseur est acquitté sont largement médiatisés, ce qui contribue à nourrir cette croyance. La maladie mentale ou la soi-disant « folie » des agresseurs sexuels – un autre argument utilisé par les antiféministes – reste aussi un mythe fort auxquels plusieurs croient. « Les supposés fous qui s'attaquent aux femmes reprennent les valeurs présentes dans la société. »¹⁹

De manière générale, le discours antiféministe nie les inégalités entre les hommes et les femmes, et surtout les rapports de domination qu'il tend à minimiser et à justifier. En gommant l'aspect genré au cœur de la violence et de l'exploitation sexuelle, on évite de reconnaître les rapports de domination qui se trouvent à la base de cette violence.

Ce discours n'est pas le propre de quelques illuminés. Tel que démontré dans le mémoire présenté par la Fédération des femmes du Québec²⁰ devant cette commission parlementaire, le gouvernement laisse place au discours antiféministe lorsqu'il utilise l'analyse différenciée selon les sexes sans l'associer à une analyse féministe. En effet, sans vouloir les minimiser, les problèmes vécus par les hommes, tels qu'un taux de suicide plus élevé, ne sont pas liés à un traitement social inégalitaire, bien que la logique patriarcale puisse leur nuire en leur dictant d'être forts et inébranlables. Les femmes commettent autant de tentatives de suicide que les hommes, mais avec des méthodes qui causent moins souvent le décès. Au contraire du suicide, la violence et l'exploitation sexuelle – subies en grande majorité par des femmes – sont fondées sur les rapports de domination entre les sexes.

Le discours sur le taux de suicide des hommes n'est qu'un exemple parmi d'autres pour démontrer comment l'antiféminisme s'immisce dans la société et contribue à la tolérance sociale en niant les inégalités entre les femmes et les hommes.

¹⁸ Patrizia Romito, *Un silence ce morte; la violence masculine occultée*, éditions Syllepse, Paris, 2006, p. 35

¹⁹ Louise Brossard, *Ibid*, p. 109

²⁰ Fédération des femmes du Québec. *Vers un nouveau plan d'action : L'heure est à adopter une approche plus contraignante du droit des femmes à l'égalité.*

Cette tolérance est également perceptible dans notre système de justice. Selon notre idéal de la justice, la sentence relative à une agression sexuelle devrait se définir en regard de la gravité du crime. Trop souvent par contre, des agressions sexuelles déclarées à la police mènent, lorsque l'agresseur est trouvé coupable, à des peines ridicules. À cela s'ajoutent les procédures judiciaires encore trop longues, dont le processus ne répond pas adéquatement aux besoins des victimes. Quel message cela envoie-t-il?

Un crime qui est peu puni ou qui ne l'est tout simplement pas semble moins grave et même acceptable. Si les victimes ne dénoncent pas ou peu, c'est qu'elles font face à plusieurs obstacles, dont les mythes et préjugés véhiculés à leur égard. Elles sont également conscientes que les peines encourues pour leur agresseur, si elles le dénoncent à la police, seront disproportionnelles aux conséquences qu'elles vivent.

Dans une enquête de Statistiques Canada, « lorsque l'on a demandé aux victimes pourquoi elles n'ont pas signalé l'agression sexuelle à la police, 58 % ont dit ne pas l'avoir fait parce qu'elles estimaient que l'incident n'était pas suffisamment important. »²¹ Cela reflète à quel point la violence sexuelle est banalisée au sein de notre société ; les victimes ne reconnaissent pas la violence parce qu'elle n'est pas présentée comme telle, et bien qu'elles en vivent les conséquences réelles. Cette banalisation de la violence nous renvoie aussi à la place que les femmes occupent dans la société et la réalité avec laquelle elles doivent composer.

Quant aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution, elles sont souvent les seules punies face à la loi, en plus des nombreuses et lourdes conséquences de la violence qu'elles vivent depuis longtemps. Le code criminel fait en sorte que, par exemple, la sollicitation est punie et ce sont souvent les prostituées de rue, parmi les plus vulnérables, qui sont arrêtées. Rarement leurs clients sont-ils embêtés par la police. Pourtant, la décriminalisation tout acabit de la prostitution ne serait pas la solution, puisque cela signifierait l'accès libre et légitime des hommes au corps des femmes. S'il importe de ne pas rendre criminelles ces femmes victimes de violence qui répondent aux demandes sexuelles des hommes, il faut avant tout agir sur les inégalités entre les sexes pour prévenir la violence et condamner ces privilèges masculins qui empêchent des femmes de vivre dans le respect et la dignité.

²¹ Statistiques Canada (2004 et 2007) Les agressions sexuelles au Canada, Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, par Shannon Brennan et Andrea Taylor-Butts, p. 6

Conséquences de la tolérance sociale : qui en paie le prix?

Comme nous l'avons mentionné précédemment, jusqu'à 90% des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police, soit des milliers par année, qui restent invisibles, sinon parfois pour des proches et pour les intervenantes, des CALACS entre autres, qui leur viennent en aide. Des femmes et des jeunes qui, pourtant, ont des besoins spécifiques en regard de ce vécu de violence. Plusieurs en supportent les séquelles depuis l'enfance. Dans certains cas, des adolescentes et des femmes se trouvent aux prises avec des problèmes de santé physique ou mentale, des difficultés au travail, dans leurs relations interpersonnelles, familiales, amoureuses, sexuelles, etc.

Au Québec, les CALACS représentent les seules ressources qui tentent de répondre spécifiquement à aux besoins des femmes et des adolescentes victimes d'agressions à caractère sexuel, dans une optique de reprise de pouvoir. Le silence et le tabou à l'endroit des agressions sexuelles, du viol, de l'inceste et de la prostitution font en sorte que la plupart n'osent pas en parler, ni dire que leurs douleurs, physiques ou mentales, sont liées à ces violences. Par conséquent, des milliers de femmes sont traitées pour dépression, problèmes sexuels, angoisse ou fatigue extrême sans que les professionnels consultés n'aient perçu le fond du problème. De même, des étudiantes échouent leurs examens, développent des troubles alimentaires, des femmes s'absentent régulièrement du travail pour des migraines chroniques, etc. Leurs besoins et leurs demandes d'aide, de reconnaissance et de réparation sont mal interprétés, mal perçus, quand ce ne sont pas les femmes elles-mêmes qui ne veulent pas être perçues comme inadéquates dans une société où prime la performance et où, malgré certaines avancées, les victimes de violence sexuelle demeurent suspectes.

Quand les femmes nous parlent de leurs expériences de violence et/ou de prostitution, elles décrivent des symptômes qui ressemblent souvent à ceux du trouble du stress post-traumatique (TSPT). Elles ont intériorisé un discours très dévalorisant par rapport à elles-mêmes. Des données québécoises conviennent que 85% des victimes d'agression sexuelle manifestent des troubles de stress post-traumatiques (TSPT)²² sévères qui interfèrent avec le fonctionnement social, familial et professionnel et dont les conséquences non traitées mènent à la cristallisation des symptômes²³. Ces troubles comprennent des symptômes d'ordre dissociatif et de détachement – permettant d'éviter d'être submergée par ses émotions, des reviviscences (*flash-back*, cauchemars ou évitement à certains stimulus et situations) et un état d'alerte constant. Les personnes souffrant de stress post-traumatique présentent également un seuil de tolérance très élevé à la violence, des troubles de sensibilité, des problèmes sexuels, une détérioration importante de la santé physique et gynécologique, une résistance énorme aux coups et aux blessures, qu'elles ne vont pas faire soigner.

Nous savons, par ailleurs, à partir des données statistiques recueillies auprès de nos membres, que près de la moitié des femmes rencontrées dans nos centres attendent 13 ans ou plus avant de dévoiler son (ou ses) agression(s)²⁴. Les symptômes liés au TSPT sont donc susceptibles, après toutes ces

²² Pascale Brillon Ph.D, formation sur *L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique*, offerte par l'association Plaidoyer-Victimes, Centre Saint-Pierre, 21-22 novembre, 2010.

²³ Pascale Brillon, André Marchand, *Survivre à une agression sexuelle : symptomatologie post-traumatique et dépressive*, in *Revue québécoise de psychologie*, 18 (3), 1997, p. 127

²⁴ On ne peut passer sous silence le haut taux de revictimisation dans les cas d'agression sexuelle dans l'enfance.

années, d'être cristallisés en habitudes ou en comportements non désirés, voire destructeurs. *Le corps reste pris en tension de survie*²⁵.

Nous avons pris l'exemple du TSPT pour décrire les conséquences graves de la violence, cette violence qui subsiste parce que la société la tolère. Nul ne peut nier l'aspect genré de la violence et de l'exploitation sexuelle. À cette discrimination basée sur le sexe s'ajoute d'autres formes d'exclusion qui rendent certaines femmes plus vulnérables. Prenons par exemple une femme ayant une limitation fonctionnelle générant certains facteurs de vulnérabilité tels que la dépendance aux soins : il lui est difficile de se passer des services de son agresseur, souvent un proche, ou des problèmes de langage l'empêchent de dénoncer. L'obstacle de la langue peut aussi se poser pour les femmes immigrantes.

Plus la société tolère et banalise la violence, plus des victimes se retrouvent seules avec les conséquences sans aide, ni recours. Reconnaître et dénoncer les inégalités entre les sexes comme source de la violence constitue la première étape de la lutte. Non seulement les victimes y gagneront, mais la société aussi, puisqu'elle profitera ainsi de la contribution estimable de femmes aujourd'hui brimées dans leurs droits et libertés par les conséquences de la violence.

25 Expression tirée de : La clinique des expériences limites. Entrevue avec Odette Arsenault, p. 88, <http://id.erudit.org/iderudit/016179ar>, consulté le 4 janvier 2011.

En guise de conclusion

Pour répondre à la question de la prévention de la violence et de l'exploitation sexuelle, il s'avère essentiel d'agir en amont par la promotion de comportements égalitaires, afin de contrer la tolérance sociale. Nous avons voulu démontrer que la violence envers les femmes se fonde sur des rapports de domination et des inégalités entre les sexes, dans une société basée sur un système patriarcal.

Les notions de *disponibilité sexuelle des femmes* et de *pulsions sexuelles incontrôlables des hommes* font partie de la logique intrinsèque du système patriarcal, entretenue par le discours des médias et des antiféministes. Cette logique et les discours qui la supportent, envoient aux hommes et aux garçons un message clair que l'accès au corps des femmes leur revient à titre de privilège.

L'hypersexualisation sociale, la banalisation de la violence par les médias et les antiféministes, les mythes et préjugés toujours renforcés, ainsi que l'impunité des agresseurs sexuels et des clients prostitueurs mènent à une grande tolérance sociale face à la violence et à l'exploitation sexuelle, que nous devons à tout prix déconstruire. Les conséquences pour les victimes, comme le trouble de stress post-traumatique, sont trop graves pour les ignorer.

Tant que le corps et la sexualité des femmes seront perçus comme accessibles pour les hommes, tant que les femmes et les jeunes filles seront présentés comme des objets sexuels, tout en ayant un soi-disant pouvoir de séduction, tant que la violence sera ainsi banalisée et niée, nous n'arriverons pas à la reconnaître et encore moins à la combattre.

Nous rejetons donc toute loi, politique et pratique qui conçoit le corps des femmes, des adolescentes et des enfants comme un bien, un objet, une marchandise. Nous nous opposons au mythe de la prostitution comme « plus vieux métier du monde », et affirmons qu'il agit d'une forme de violence sexuelle comme le viol ou l'inceste. Nous croyons qu'il est possible de vivre dans un monde sans violence et donc sans prostitution.

Le RQCALACS réitère sa solidarité et son engagement dans la défense des droits fondamentaux de liberté, d'égalité et de sécurité de toutes les femmes. Toute forme de violence faite aux femmes, aux adolescentes et aux enfants représente une violation des droits de la personne et des libertés fondamentales.

Bien que nous soyons conscientes de n'avoir rien inventé dans ce mémoire, nous espérons que, en vous faisant part de notre réflexion, le constat que vous ferez vous amènera à dénoncer, à ne plus tolérer et à prendre des positions fermes, à titre de législateurs, pour éradiquer la violence et l'exploitation sexuelle subies par les femmes.

En terminant, pour inspirer le gouvernement dans son futur plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, nous vous soumettons nos recommandations dans les pages suivantes.

Déconstruire la tolérance sociale : nos recommandations

Rappel des questions auxquelles nous répondons dans ce mémoire :

Question no 5 : *Afin de continuer à contrer les différentes formes de violence faite aux femmes, comment prévenir plus spécifiquement l'exploitation sexuelle des femmes et venir en aide à celles qui veulent quitter le milieu de la prostitution?*

Question no 1 : *Comment travailler à des changements effectifs et en profondeur des rôles différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes, dans divers domaines de la société tels que la famille, l'éducation, le travail et les soins donnés aux personnes?*

Considérant que la prévention est un aspect primordial de la lutte contre les violences et l'exploitation sexuelles.

Considérant que la promotion de comportements égalitaires se situe au cœur de la prévention.

Considérant qu'il faut avant tout reconnaître et dénoncer les inégalités existantes et leurs multiples expressions.

Nous recommandons :

- ✓ Que l'approche féministe et l'expertise des CALACS dans leurs trois volets d'action (prévention, aide directe et défense de droits) soient connues et reconnues et que, conséquemment, le gouvernement soutienne les CALACS en tant que ressources privilégiées par une promotion et un financement adéquats ;
- ✓ Que les cours d'éducation sexuelle – dont nous saluons le retour prochain dans les écoles – encouragent des rapports égalitaires dans une perspective non sexiste et non hétérosexiste, et qu'ils permettent de développer l'esprit critique des jeunes face à une société hypersexualisée ;
- ✓ Que le RQCALACS et ses membres participent à l'élaboration du nouveau programme d'éducation sexuelle ;
- ✓ Que nos programmes de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, éprouvés depuis de nombreuses années, soient reconnus par le milieu de l'éducation, sans égard aux critères restrictifs du programme *Écoles en santé* et qu'ils soient financés adéquatement;
- ✓ Que le gouvernement encadre les pratiques publicitaires et interdise les publicités sexistes parce qu'elles renforcent les stéréotypes sexistes et nuisent ainsi à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ✓ Que le gouvernement tienne compte de l'aspect genré de la violence dans sa définition des agressions sexuelles, en mentionnant que ces crimes sont « principalement commis par des hommes envers des femmes et des enfants ».

Considérant que les violences sexuelles relèvent d'une problématique sociale.

Considérant la résolution d'une telle problématique exige des actions à long terme et le soutien récurrent des instances concernées par l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

Considérant que l'exploitation sexuelle commerciale représente une forme de violence sexuelle parmi plusieurs autres, qui résultent toutes de la logique patriarcale.

Considérant que les risques de se retrouver dans la prostitution sont aggravés par des conditions économiques et sociales, telles que la pauvreté persistante.

Nous recommandons :

- ✓ Que l'approche sociale de la problématique des agressions sexuelles ayant pour but l'atteinte d'une réelle égalité entre les sexes soit remise de l'avant, notamment dans les campagnes de sensibilisation ;
- ✓ Que le gouvernement accorde les ressources suffisantes à la réalisation du second plan d'action en matière d'agressions sexuelles ;
- ✓ Qu'une politique sociale soit élaborée et mise en œuvre au Québec pour contrer le système prostitutionnel avec, dans un premier temps, la reconnaissance par le gouvernement de l'exploitation sexuelle comme une violence envers les femmes ;
- ✓ Que des services spécifiques, d'insertion en emploi et d'accès à des logements abordables par exemple, soient offerts aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution et soutenus par le gouvernement.

De plus, nous réitérons les recommandations suivantes, émises par la Fédération des femmes du Québec :

- ✓ La création d'un Ministère du droit à l'égalité des femmes et la nomination d'une ministre dont c'est le seul mandat ;
- ✓ Le maintien du Secrétariat à la Condition féminine, et la nomination d'une sous-ministre ayant comme seul mandat la promotion et la défense du droit des femmes à l'égalité ;
- ✓ Le maintien du Conseil du statut de la femme et le respect de son autonomie dans l'émission d'avis.

Considérant que seule une minorité de victimes d'agressions sexuelles portent plainte à la police à cause, entre autres, des lacunes du système de justice et de nombreux mythes et préjugés qui subsistent ;

Considérant que les femmes exploitées sexuellement sont souvent traitées comme des criminelles ou comme de simples travailleuses, et qu'elles ne sont pas protégées par la police ;

Considérant que les clients prostitueurs et les agresseurs sexuels profitent d'une grande impunité, ce qui renforce la tolérance sociale face aux violences sexuelles envers les femmes ;

Nous recommandons :

- ✓ Que le gouvernement, par le biais du ministère de la Sécurité publique notamment, fasse la promotion de bonnes attitudes à adopter avec les victimes d'agression sexuelle : respect de leur choix de porter plainte ou non, lutte contre les préjugés et prise de position claire à l'effet que l'agresseur est l'unique responsable du crime qu'elles ont subi.
- ✓ Que le gouvernement appuie une position abolitionniste, qui traite les clients prostitueurs – plutôt que les prostituées - comme des criminels, et les femmes, comme des victimes d'exploitation sexuelle, donc de violence.
- ✓ Que le gouvernement du Québec fasse des représentations au niveau fédéral afin que le Code criminel soit modifié en ce sens.

Considérant que la proportion de victimes d'agressions sexuelles est beaucoup plus élevée chez certains groupes de femmes, tels que les femmes ayant une limitation fonctionnelle et les femmes autochtones.

Considérant que certains groupes de femmes, comme les femmes racisées et autochtones, sont aussi sur-représentées dans le système prostitutionnel.

Considérant que divers systèmes d'oppression en interaction sont à la source de ces inégalités.

Nous recommandons :

- ✓ Que plus de mesures spécifiques, notamment dans le prochain plan d'action en matière d'agressions sexuelles, prennent en compte les réalités particulières des femmes de la diversité, des femmes handicapées, des lesbiennes et des femmes autochtones.
- ✓ Que la société québécoise se dote d'un certain nombre de réformes visant à réduire les risques de violence envers les femmes les plus vulnérables ;
- ✓ Que les organismes qui travaillent auprès de ces groupes de femmes (communautés culturelles, personnes handicapées, lesbiennes...) soient systématiquement consultés afin de mieux répondre à leurs besoins spécifiques, notamment en matière de prévention et d'intervention ;

- ✓ Que des mesures d'accessibilité, telles que l'interprétariat et le transport adapté, soient mises en place afin que toutes les femmes puissent se prémunir des services (police, justice, services de santé, etc).

Considérant que le discours dit « masculiniste » représente en réalité un discours antiféministe, qui nie les inégalités entre les sexes et banalise la violence envers les femmes.

Considérant que des groupes et des militantes féministes ont été la cible d'intimidation, de poursuites et de harcèlement de la part de tenants du discours antiféministe.

Considérant que ce discours peut être insidieux et qu'il a pénétré les sphères gouvernementales.

Nous recommandons :

- ✓ Qu'un plan de lutte contre l'intimidation soit mis en œuvre pour contrer les attaques antiféministes contre des groupes ou des personnes ;
- ✓ Que le concept d'égalité, à la base de la politique gouvernementale, soit lié à la discrimination systémique envers les femmes sans laquelle il perd son sens ;
- ✓ Que le gouvernement respecte les principes féministes à l'origine de l'analyse différenciée des sexes (ADS) en ne glissant pas dans la symétrisation des conditions de vie des femmes et des hommes et qu'il l'applique à l'ensemble de ses politiques.